

### *Les aéroports*

Quant à la deuxième question, découlant du fait que la secrétaire parlementaire a lu son discours, je demande au député de se reporter au commentaire 310 de la 5<sup>e</sup> édition de Beauchesne, page 102. On y trouve certaines exceptions, notamment les députés qui parlent au nom d'un ministre. La secrétaire parlementaire prononçait manifestement un discours rédigé par le ministère et, dans ces conditions, elle doit donc être autorisée à lire son texte.

**M. Evans:** Monsieur le Président, je comprends la première question du député à laquelle vous venez de répondre, concernant la façon dont sont choisies les initiatives parlementaires qui seront mises en délibération. Le comité chargé d'examiner cette question et qui a opté pour la méthode en vigueur depuis l'adoption du nouveau Règlement il y a six, neuf ou douze mois, a convenu qu'en règle générale, un simple député qui est déjà intervenu à l'égard d'un projet de loi ou dont le projet a déjà été mis à l'étude ne serait pas appelé à nouveau tant que les autres députés n'auraient pas eu leur tour. Le libellé actuel du Règlement ne s'interprète pas de cette façon. Par conséquent, le Bureau du Conseil privé qui demande les députés qui sont prêts doit observer le Règlement, lequel stipule qu'il faut repasser plusieurs fois sur la même liste au lieu de la restreindre aux députés qui n'ont pas eu l'occasion de présenter un projet de loi.

Nous serions certes prêts, de ce côté-ci de la chambre, si le comité ou tout autre groupe pouvait être reconstitué pour examiner la question, préciser les règles et leur redonner la forme que, selon moi, souhaitait le comité, à participer à ces travaux.

Peut-être, monsieur le Président, pourriez-vous songer à confier à votre collègue à la présidence, le député de Vaudreuil (M. Herbert), qui a participé aux travaux du comité sur cet aspect des initiatives parlementaires, le mandat de constituer un comité composé de représentants de tous les côtés de la Chambre pour étudier cette question. D'autres députés m'en ont déjà parlé.

**M. Ellis:** Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie également mon collègue de son explication. Je conviens certes qu'il a exposé fidèlement l'intention du comité, mais ce n'est pas ainsi que nous procédons actuellement.

Je voudrais maintenant parler du projet de loi. J'ai lu avec intérêt certaines des interventions faites le vendredi 27 janvier. Je n'ai pas l'intention d'en citer des passages. Peut-être censurera-t-on mes propos si je fais quelque peu fausse route. Le député de Parkdale-High Park (M. Flis) était à cette époque, sauf erreur, secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Il a dit qu'il ne croyait pas que le nom de l'aéroport devrait être changé à moins qu'on ne l'appelle l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Le député a rappelé que c'était le premier aéroport que voyait la plupart de ceux qui venaient dans la région. J'ai des nouvelles pour le député. Certains se rappellent peut-être un monologue de M. Bill Cosby, comédien américain de passage ici il y a quelques années. Les dix premières minutes de son monologue portaient sur l'accès à la capitale du Canada. Il disait qu'il était impossible d'aller ailleurs à partir d'ici et impossible également de se rendre ici.

**M. Friesen:** Voilà pourquoi on devrait l'appeler l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.

**M. Ellis:** C'était l'un des monologues le plus drôle que j'aie jamais entendu. En fait, il avait bien raison, car je ne connais pas de centre important d'où l'on peut se rendre directement à Ottawa. Il faut d'abord faire escale quelque part. L'aérogare d'Ottawa n'est pas très bien organisée. En fait, ce n'est pas une aérogare qui a son caractère propre. Elle fait partie d'un groupe de cinq conçues exactement d'après le même plan. Chaque fois que le gouvernement fédéral constate qu'un plan est particulièrement mal conçu, il a l'habitude de le reproduire. Par conséquent, on peut retrouver la même aérogare dans cinq villes canadiennes. C'est ainsi que l'aérogare de Halifax, de Terre-Neuve et d'autres ont tous été bâties d'après les mêmes plans. On a cette bizarre impression de déjà vu. Vraiment, tous ces bâtiments sont la copie l'un de l'autre.

Pour ce qui est de l'appellation de l'aéroport, il m'est impossible d'appuyer le changement proposé par mon collègue et ami de Hull. Je sais qu'il a les meilleures intentions du monde, mais je pourrais consacrer le reste de l'heure à énumérer les aéroports qui sont situés dans une localité différente de leur appellation. Ainsi l'aéroport international de Toronto est situé à Mississauga. Celui d'Edmonton est bâti à quelques vingt-cinq milles au sud de la ville. D'ailleurs, ce n'est pas exclusif au Canada. On observe la même chose à l'étranger. Je pense à celui de Bonn, en Allemagne. De l'aéroport international de Francfort, on se rend à Bonn en autobus. Ce n'est pas très loin. Pas plus loin que pour se rendre de l'aéroport d'Edmonton au centre-ville. De même, l'aéroport de Vancouver est situé à Richmond. Et celui de Londres? La situation est la même pour bien d'autres villes.

Parler d'aéroport Ottawa-Hull ou encore, selon la nouvelle version, de l'aéroport de la Capitale nationale, ne serait pas très utile. Quand on prend l'avion pour Ottawa à partir de n'importe où au Canada et même de n'importe où en Amérique du Nord ou dans le monde entier, on achète un billet à destination d'Ottawa. On fait confiance au transporteur aérien, qui nous amènera à l'aéroport situé le plus près d'Ottawa. J'ose dire que si la ville de mon honorable ami n'est pas bien connue partout en Amérique du Nord, elle l'est partout au Canada. Quand une personne du Texas, de Floride ou de Californie veut se rendre à Hull, elle consulte un agent de voyage et achète un billet pour Ottawa. Les gens qui savent où se trouve Hull achètent un billet qui leur permettra de s'y rendre. Le changement de nom de l'aéroport international de Toronto, qui devient l'aéroport international Lester B. Pearson, ne change rien aux billets. Les billets portent toujours le code YYW. Les bagages sont acheminés conformément à ce code. Il me semble que c'est une dépense exorbitante pour le résultat obtenu, puisque les gens continueront de descendre à l'aéroport international de Toronto.

Je voudrais signaler à mon collègue quelque chose qui pourra l'intéresser. Dernièrement, à la section militaire de l'aéroport international d'Ottawa, on a installé une nouvelle enseigne sur l'immeuble du trafic aérien. C'est une enseigne très attrayante, avec des lettres d'au moins deux pieds de haut, installée sur le toit de l'immeuble. L'enseigne est magnifiquement illuminée la nuit, et l'arrière-plan est très attrayant. On peut lire «La capitale nationale», avec la traduction en anglais.